



VILLE DE ROANNE, SÉCURITÉ, SANTÉ

LA VILLE DE ROANNE SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA CROIX ROUGE ET LA PROTECTION CIVILE

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de crise, Monsieur le Maire, Yves Nicolin, a signé mercredi 15 mai, une convention avec la Croix rouge et la Protection civile, structures associatives locales relatives aux missions de soutien aux populations sinistrées et à l'encadrement des bénévoles.

Publié le 15 mai 2019

Roanne



Agglo



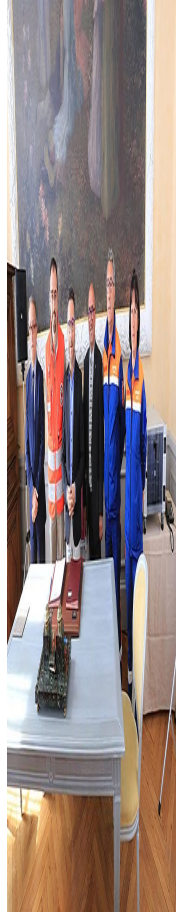
Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils





Ces deux conventions permettront, si besoin,

de mettre en œuvre plusieurs niveaux d'intervention en complément des ressources internes, dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et des missions de soutien aux populations sinistrées, d'encadrement des bénévoles spontanés et des réserves communales de sécurité civile : évaluation des besoins – mise en place de centre d'accueil des impliqués – mise en place de centre d'hébergement d'urgence – réintégration.



SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE



